



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 mai 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 24 Avril 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 12 Mai 1997

**Espace Niortais - Avenant n°3 au contrat de maîtrise d'oeuvre pour
la construction du garage et de l'Hôtel Administratif Municipal**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,
M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire
MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard
NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia
LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M.
Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude
VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène
ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire,

Après examen par la Commission Générale,

Le Conseil Municipal du 19 Janvier 1996 a approuvé le marché de maîtrise d'oeuvre accordé à Monsieur MILOU et ses cocontractants pour la construction d'un Hôtel Administratif et d'un garage public.

Le marché a fait l'objet d'un premier avenant décidé par le Conseil Municipal du 10 Mai 1996 et d'un second avenant décidé par les Conseils Municipaux du 28 Octobre 1996 et du 13 Décembre 1996.

Le marché de Monsieur MILOU nécessite d'être complété quant à la répartition des missions de maîtrise d'oeuvre confiées à l'architecte par la Ville de NIORT et la SOPAC et quant à la prise en compte des prestations complémentaires résultantes de la phase de conciliation.

Le contrat de maîtrise d'oeuvre tel que modifié par l'avenant N° 3 porte sur :

- la construction d'un Hôtel Administratif Municipal et d'une salle multifonction pour un montant de travaux de 35.200.000 F HT et d'un montant d'honoraires de..... **4.051.520 F HT(1)**.
- les parties d'études du garage jusqu'au terme de la phase PROJET pour un montant de 814.384 F HT

Conformément à la délibération du 13 Décembre 1996, cette partie de mission avancée par la Ville de NIORT sera remboursée par la SOPAC.

Il importe par ailleurs de prendre en compte les modifications du projet résultant de la conciliation entre le maître d'oeuvre et la direction de l'architecture telles qu'acceptées par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Mars 1997 et d'engager les dépenses en résultant.

L'avenant N° 3 intègre les prestations supplémentaires demandées à l'architecte par la Ville de Niort selon les termes suivants :

- forfait sur la base de la conciliation 107 300 F HT
 - forfait pour l'élaboration d'un nouveau permis de construire du garage 9 250 F HT
 - forfait pour l'élaboration du nouveau dossier phase projet du garage 18 500 F HT
- soit un montant total forfaitaire de **135 050 F HT(2)**

D'autre part, les modifications du garage entraîneront un surcoût des travaux et des honoraires jusqu'à la phase PROJET.

- le nouveau montant de l'APD est fixé à 16 946 000 F HT
- le montant des honoraires jusqu'à la phase projet s'élèvera à **841 703 F HT(3)**

En conséquence, le marché de Monsieur MILOU pour la construction d'un Hôtel Administratif Municipal et les études du garage jusqu'à la phase PROJET s'élèvera à la somme de

5 028 273 F HT₍₁₊₂₊₃₎

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant N° 3 au marché de Monsieur MILOU
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)